





## PROTOCOLE SANITAIRE Meeting départemental Junior et avenir Boussy-Saint-Antoine

Piscine des Sénarts – 1 rue de Rochopt 91800 Boussy-Saint-Antoine 5-6 juin 2021

## Responsable structure et référent COVID :

Johann RACINE: 06.37.28.47.55, johannracine2811@gmail.com

## ARRIVEE AU CENTRE AQUATIQUE

Un référent COVID pour chaque structure devra se présenter pour fournir ses coordonnées à l'organisateur.

Du Gel Hydro alcoolique sera mis à disposition dans la structure et des masques en cas d'oubli.

Les parents ou accompagnateurs en dehors du stricte nécessaire (entraîneurs, officiels...) ont strictement interdits d'accès à la structure, et ne devront pas stationner devant la piscine.

### LES REGLES DE DISTANCIATION SOCIAL

**Pour les clubs « encadrement et nageurs » :** La distanciation physique doit être maintenue entre les membres d'un club diffèrent. Au sein d'un même club, la distanciation sociale doit être respectée.

Pour l'organisation et intervenant : La distanciation sociale s'impose

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans l'enceinte de l'établissement

#### **REGLES DE SECURITE**

## Le port du masque :

Les nageurs doivent le porter dès qu'ils ne nagent pas. Les nageurs devront garder le masque jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'eau, ils doivent le mettre dans leur sac juste avant de nager et le porter à nouveau à la fin de l'activité. Dans l'eau, il est interdit de cracher, d'uriner, de se moucher le nez.

**Tous les autres acteurs** doivent le porter tout le temps :

- Officiels et arbitres
- Membres de l'organisation et intervenants
- Entraîneurs...







# PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS

### Rappels sanitaires:

- Lavez-vous souvent les mains
- Utilisez de la solution hydro alcoolique
- Pas d'accolades ou de poignées de mains
- Maintenir une distance entre personnes d'au moins 1 mètre, de préférence 2 mètres
- Utilisation de bouteilles individuelles et de matériel de natation personnel
- Ne touchez pas vos yeux, votre nez et votre bouche avec vos mains
- Éternuez et toussez dans votre coude
- Nettoyer les surfaces avec des désinfectants à base de chlore ou d'alcool
- Ne pas échanger des articles d'usage personnel avec d'autres personnes (serviettes, peignoirs, etc.).
- Rangez vos effets personnels et vêtements dans vos sacs
- Jeter tous vos déchets immédiatement dans une poubelle

### PROTOCOLE SANITATIRE DURANT LA COMPETITION

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un nageur pourra être disqualifié par le Juge Arbitre pour la prochaine épreuve dans laquelle il est engagé ou toutes les épreuves suivantes dans lesquelles il est engagé.

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un entraineur, un membre d'un club puraêtre exclu de la compétition. Cette exclusion sera prise par le référent COVID-19 en accord avec le délégué de la compétition et le Juge Arbitre.

Les clubs doivent se rendre devant la structure en gardant les distanciations sociales entre groupes différents, pour l'heure d'ouverture des portes de la compétition, maillot de bain déjà en place pour éviter les attroupements aux vestiaires. Les clubs rentreront dans la structure séparément. Tout athlète en retard, se verra autoriser à entrer après tous les clubs. Chaque club aura une période d'échauffement définie à l'avance avec une ou plusieurs lignes d'eau attribuée(s). En dehors des périodes nagées chaque athlète devra rester dans la zone désignée pour son club, hormis pour accéder aux sanitaires.

- Compétition à huis clos.
- 1 encadrement max par club
- Zone matérialisée pour chaque club en respectant au minimum 2 mètres de distanciationentre les différentes structures.
- Dans l'établissement le port du masque est obligatoire pour tous.
- Les athlètes accèderont au bassin en passant par le chemin à sens unique balisé.
- En chambre d'appel, pas de fiches de courses. Les athlètes se présenteront série après sériederrière les plots de départs en suivant le sens de circulation imposé
- Récupération possible après chaque course directement dans le petit bassin en récupération Active uniquement

Afin d'éviter les regroupements devant la structure, les athlètes seront autorisés à sortir individuellement après leur dernière course dans le respect des règles sanitaires définies.







### PROTOCOLE SANITAIRE DES OFFICIELS

Les officiels viennent avec leurs effets personnels (chronomètre, stylo, cartons, etc.)

Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc.).

Lors des compétitions de natation course y compris les maitres et d'eau libre indoor, le port du masque est obligatoire pour TOUS les officiels.

- Les Juges Arbitres pourront le retirer uniquement lors de la procédure de départ (articlesSW2.1.5, SW4.1 et SW4.2 du règlement natation course).
- Les Starters pourront le retirer lors de la procédure de départ (articles SW4.1 et SW4.2 durèglement natation course) uniquement si le départ est donné au sifflet.
- Les Juges de Virages pourront le retirer dans le cadre de l'application de l'article SW2.6.7 du règlement natation course (800 M NL et 1500 m NL) uniquement si le signal d'avertissement est donné au sifflet.

Il ne pourra y avoir que 2 officiels maximum par ligne côté plage de départ y compris les candidats. L'épreuve de chronométrage sera donc adaptée tant que ces mesures seront en vigueur.

Les officiels seront inscrits, par le Juge Arbitre, sur la feuille de jury dans l'ordre d'arrivée. Les officiels non retenus seront notés sur la feuille de jury mais ne seront pas autorisés à rester dans l'enceinte de la piscine. Les officiels convoqués du collectif régional et qui ont confirmé leur participation sont prioritaires.

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un officiel pourra être relevé de sesfonctions par le Juge Arbitre. Le club de cet officiel recevra une amende d'un montant égal à celle indiquée dans les dispositions générales du règlement natation course page 9 paragraphe « nombred'officiels à présenter ».

Si le protocole COVID-19 mis en place par l'ENVY et la structure d'accueil n'est pas respecté par une grande partie des intervenants, l'organisateur pourra interrompre la compétition. Cette décision sera prise en accord avec le délégué de la compétition et le Juge Arbitre.











